



Retard de livraison dû à des jours d'intempéries

Par **lilysurleweb**, le **12/06/2009** à **18:11**

Bonjour,

L'entreprise dans laquelle je travaille fait construire un nouveau site. Elle a donc conclu un contrat de promotion immobilière. Depuis le mois de novembre 2008, le constructeur ne cesse de nous faire parvenir des relevés de jours d'intempéries (relevé Météo France à l'appui) qui ne font que repousser encore et encore la date de livraison du nouveau bâtiment (au jour d'aujourd'hui = 88 jours de retard, non indemnisés car considérés comme des jours d'intempéries). Les causes "d'intempéries" sont tellement nombreuses que le constructeur fini par ne travailler que très rarement.

Voici ma question : existe t-il une définition légale et précise des jours d'intempéries ? Comment contester ces jours ? Quels sont les recours à notre disposition pour faire sanctionner ce retard ? Vers quelles sources juridiques dois je me tourner ?

Merci d'avance de votre réponse.

LILY.